



LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA
COMMISSION DU RENOUVEAU

.....

Groupe de travail sur Une société juste

R A P P O R T I N T É R I M S U R

LES FEMMES

.....

Par : L'honorable Anne McLellan



Commission du renouveau du Parti libéral du Canada

Rapport intérim sur les femmes

Par Anne McLellan

Compte tenu de la nature du mandat du Groupe de travail, il m'a semblé important de joindre le plus grand nombre de femmes possible parmi les membres de la base de notre parti. Pour ce faire, j'ai invité les associations locales de femmes libérales de Halifax, Charlottetown, Calgary, Edmonton, Ottawa et Toronto à organiser des séances de consultations, qui ont en général attiré un auditoire assez nombreux auquel ce sont parfois jointes des femmes de l'extérieur du parti. J'ai en outre été invitée par la présidente du Caucus des femmes, Belinda Stronach, à participer à la réunion de deux jours du caucus, à laquelle assistaient non seulement les députés et les sénatrices, mais aussi un certain nombre de femmes députés aux longs états de service ayant subi la défaite lors du dernier scrutin.

Je suis par ailleurs entrée en contact avec les onze candidats initiaux à la direction du parti afin de leur poser une série de questions auxquelles je leur ai demandé de répondre par écrit, en leur indiquant que leurs réponses seraient affichées sur le site Web du Groupe de travail (www.annemclellan.ca ou www.annemclellan.com). Huit des onze candidats ont jusqu'à maintenant donné suite à notre demande et les réponses détaillées qu'ils nous ont transmises figurent sur notre site Web. Certains des candidats ont joint à leurs réponses des communiqués, des documents d'information ou des déclarations qu'ils souhaitaient voir annexés à leurs réponses et ces documents peuvent aussi être consultés sur notre site Web.

J'ai par ailleurs estimé qu'un sujet aussi fondamental que la participation des femmes à la vie de notre parti justifiait que j'écrive aux 308 associations de comté afin de leur demander d'inviter les membres de la base à répondre à un questionnaire bilingue (anglais et français) semblable à celui qui a été soumis aux candidats à la direction. Je leur ai demandé de donner pour consigne aux personnes intéressées de remplir le questionnaire avant le 15 septembre 2006 et leurs réponses seront également affichées sur notre site Web. Non seulement le site offre-t-il aux personnes intéressées un forum pour partager leurs points de vue, mais il comporte un certain nombre d'hyperliens importants permettant à ceux et celles qui le désirent d'obtenir plus de renseignements sur les femmes et la politique. On y trouve par exemple des hyperliens vers À voix égales, One Woman One Vote, Emily's List et les sites de divers instituts de recherche et associations parlementaires canadiens et internationaux. Il suffit pour accéder au site Web du Groupe de travail de cliquer sur un des hyperliens suivants : www.annemclellan.ca ou www.annemclellan.com.

J'ai également discuté des activités du Groupe de travail avec la présidente de la Commission libérale féminine, Alvah Hanrahan, et reçu des commentaires de plusieurs membres de la Commission.

Il ressort des consultations que j'ai tenues jusqu'à maintenant que de nombreuses femmes au sein de notre parti éprouvent un sentiment accablant de frustration, et dans certains cas de colère et d'indignation, eu égard aux efforts déployés pour assurer une plus grande égalité entre les sexes. Il se dégage un sentiment général que le PLC a tenu de beaux discours au sujet de la participation des femmes, tant sur les banquettes du Parlement qu'au sein des instances du parti, mais qu'il y a encore beaucoup à faire avant que ces belles paroles se traduisent par des mesures concrètes¹. Tout en me proposant de faire état de l'essentiel des propos que j'ai recueillis dans un rapport plus détaillé que je présenterai à la Commission féminine à l'occasion du Congrès d'investiture de novembre/décembre 2006 à Montréal, je vais maintenant vous exposer quelles seront selon moi les principales recommandations formulées par le Groupe de travail dans son rapport final.

Le PLC s'est publiquement fixé comme objectif de faire en sorte que 25 % de ses candidats lors d'une élection fédérale donnée soient des femmes. Or il ressort clairement que cette proportion n'est plus acceptable pour les personnes consultées, qui reconnaissent presque à l'unanimité qu'elle devrait être portée à 50 %. Bien qu'il y ait des divergences d'opinion quant au délai maximal pour atteindre cet objectif, il ne semble y avoir aucun désaccord quant à la nécessité de se fixer un tel objectif et de tout mettre en œuvre pour l'atteindre au cours des deux ou trois prochaines campagnes électorales. Si vous vous reportez aux réponses données par les candidats à la direction, vous verrez que tous insistent sur l'importance d'atteindre la parité des sexes. Certains d'entre eux prennent des engagements plus précis. Ainsi, Stéphane Dion affirme sans ambages qu'il verrait à ce que le tiers des candidats soient des femmes lors des prochaines élections, tandis que Ken Dryden fixe la barre à 30 % si l'élection a lieu d'ici deux ans et à 35 % si elle n'a pas lieu avant quatre ans. D'autres candidats parlent d'atteindre la parité des sexes à l'intérieur d'un certain nombre de cycles électoraux, en général deux ou trois. Scott Brison se propose pour sa part de faire en sorte que cet objectif soit atteint d'ici 2011. Quel que soit le calendrier retenu, il est essentiel d'établir des points de référence afin de maintenir le sujet à l'ordre du jour et d'assurer la reddition de comptes à son égard.

L'objectif actuel de 25 %, établi lors de l'élection générale de 1993 par Jean Chrétien en sa qualité de chef de l'opposition, ne figure nulle part dans les règles et principes du Parti. La majorité des femmes sont d'avis que le Parti libéral se doit, s'il envisage sérieusement d'assurer une représentation égale des femmes au sein de ses candidats désignés, d'établir officiellement à 50 % le taux visé, que ce soit dans la Constitution du Parti ou dans ses principes pratiques. Ce serait à notre avis une erreur que d'inscrire un tel objectif dans la Constitution du Parti. Il serait préférable qu'un énoncé écrit faisant clairement état de l'engagement du Parti à cet égard soit adopté lors du congrès de novembre et intégré dans les principes du Parti. Le chef et l'exécutif national du PLC seraient alors dans l'obligation de veiller à ce que cet objectif soit atteint.

Bien que le principe de la parité des sexes ait été respecté dans le cadre du processus de sélection des délégués à l'échelon des circonscriptions, les personnes consultées tiennent à ce que cette parité soit assurée dans tous les comités et groupes de travail du Parti. Il est recommandé que, conformément à la philosophie du Parti eu égard à la représentation égale des hommes et des femmes, tous les comités et tous les groupes de travail garantissent la parité des sexes.

Par ailleurs, la création d'un poste de « Président-élu » du PLC suscite de plus en plus d'intérêt. Certains, dont des candidats à la direction, recommandent que l'on désigne alternativement un homme et une femme comme titulaire du poste.

Pour conclure sur la parité, il convient de souligner que peu de personnes se sont dites en faveur de l'établissement d'un quota fixe. Il n'en reste pas moins que toutes les personnes consultées ont dit être en faveur de la prise de mesures actives visant à assurer l'atteinte de la parité des sexes. Ainsi, la plupart des femmes que j'ai consultées et tous les candidats à la direction estiment qu'il convient de préserver le pouvoir discrétionnaire de nomination, quitte à l'exercer avec parcimonie et de façon judicieuse.

Pour ce qui concerne l'atteinte de la parité des sexes, les femmes estiment qu'il est temps que le Parti « joigne l'acte à la parole ». Elles sont d'avis qu'il est essentiel que le Parti mobilise les ressources humaines et financières nécessaires pour assurer le repérage, le recrutement, la formation et l'encadrement des femmes candidates éventuelles. La plupart croient qu'il faudrait établir un poste dont le titulaire aurait pour unique fonction de travailler à l'atteinte de ces objectifs de concert avec le chef, les associations de comté, le Comité national de la campagne et la Commission féminine. Certaines estiment que le titulaire de ce poste devrait faire partie du bureau du chef, tandis que d'autres ont suggéré de l'intégrer à la structure du PLC, en le faisant relever directement du chef.

Nous avons l'impression que les femmes ne seront pas seulement déçues mais carrément en colère s'il fallait que le Parti ne s'engage résolument à assurer la parité des sexes et à mobiliser les ressources, tant financières qu'humaines, propres à permettre l'atteinte de cet objectif. Nous estimons donc qu'il sera impératif pour le Parti, dans le cadre de discussions avec le nouveau chef, de déterminer tant les ressources nécessaires pour honorer son engagement d'assurer la parité des sexes que la façon dont il convient de structurer et d'utiliser ces ressources, en tenant compte du point de vue et de l'avis des femmes.

Il est clair que la majorité des femmes consultées considèrent que la Commission féminine, dans sa structure actuelle, n'a pas été en mesure d'assurer le repérage, le recrutement, la formation et l'encadrement des femmes candidates éventuelles. En vérité, nos associations provinciales et territoriales se sont elles aussi révélées incapables de s'acquitter de ces fonctions de façon soutenue, organisée et résolue. Il nous semble en outre que de nombreuses femmes, particulièrement les plus jeunes, ont le sentiment que toute tentative de réforme de la Commission féminine en vue de lui confier cette tâche est vouée à l'échec. Tout en étant conscientes que le rôle des Commissions est un problème structurel qu'il convient d'examiner ailleurs, nous n'en sommes pas moins convaincues qu'il convient de remettre sérieusement en question le rôle et les fonctions de la Commission féminine.

Nombre de femmes ont en effet perdu confiance dans la capacité de celle-ci d'assurer l'atteinte de ce que plusieurs considèrent comme un objectif prioritaire pour les Libéraux, à savoir la parité des sexes parmi les candidats désignés pour représenter le Parti au prochain scrutin. À l'évidence, l'étude de l'avenir des Commissions et du rôle qu'il convient de leur confier ne fait pas partie du mandat du Groupe de travail sur le statut des femmes au sein du Parti libéral. Nous pensons toutefois, à la lumière des commentaires recueillis jusqu'à maintenant, qu'à défaut de clarifier le mandat de la Commission féminine et d'énoncer nettement quelles sont les attentes à son égard sur le plan de la participation accrue des femmes libérales à la vie politique, elle continuera de voir s'effriter le soutien dont elle jouit et le nombre de femmes participant activement à ses activités, surtout chez les jeunes, qui chercheront plutôt une façon plus judicieuse de s'engager au sein du PLC.

Toutes les femmes reconnaissent que le repérage, le recrutement, la formation et l'encadrement des femmes candidates éventuelles se doivent d'être au cœur de tout plan d'action adopté par le Parti et qu'il est impératif de quantifier les résultats visés et de tenir les dirigeants du Parti responsables d'en assurer l'atteinte. Il leur semble que peu de mesures concrètes seront prises pour promouvoir la parité des sexes à moins que le chef ne s'engage clairement à cet égard et ne soit tenu d'honorer son engagement par les Libéraux. Une fois le nouveau chef désigné, il sera important de déterminer, dans le cadre de discussions avec le Parti, ce qu'il ou elle entend faire pour élaborer une stratégie claire et bien définie pour assurer l'atteinte de cet objectif ainsi que les ressources qu'il ou elle entend mobiliser à cette fin. Il nous apparaît toutefois que si le Parti est vraiment déterminé à assurer la parité des sexes et à élaborer un plan structuré pour garantir le repérage, le recrutement, la formation et l'encadrement des femmes, il se devra d'affecter de nouvelles ressources à la poursuite de cet objectif. Il ressort des réponses reçues des candidats et candidates à la direction, que tous sont bien conscients de la nécessité de prendre un engagement à cet égard.

Pour ce qui concerne la formation et l'encadrement des femmes candidates éventuelles, nous devons de toute évidence faire le bilan des efforts déployés jusqu'à maintenant et déterminer quelles mesures il convient de prendre dans le futur. Nous pourrions peut-être pour ce faire nous inspirer d'organisations non partisans telles qu'À voix égales et One Woman One Vote, qui ont toutes deux élaboré des documents que peuvent consulter les femmes intéressées à se porter candidates aux élections fédérales. De fait, À voix égales a même mis sur pied un programme de formation sur le Web intitulé « Osez vous lancer » que toutes les femmes peuvent consulter sur Internet. Cependant, la majorité des femmes considèrent que si nous sommes déterminés, en tant que parti, à promouvoir la parité des sexes, nous devons consacrer plus d'efforts et de ressources à l'élaboration de documents de formation faisant beaucoup plus qu'offrir aux femmes intéressées un programme de quelques heures pouvant, au mieux, être décrit comme un survol des exigences à satisfaire pour assurer le succès d'une course à l'investiture ou d'une campagne électorale. Les candidats et candidates à la direction reconnaissent tous la nécessité de mettre en place de meilleurs programmes de formation et d'encadrement pour avoir la moindre chance d'inciter de nouvelles femmes à se porter candidates libérales. Le nouveau chef et le Parti devront s'attaquer à ce problème dès la fin du congrès.

Le repérage et le recrutement doivent pour leur part s'inscrire dans un processus continu soigneusement planifié. On ne peut y procéder au coup par coup ni s'y consacrer uniquement à l'approche d'une élection éventuelle. Compte tenu de la réalité que vivent les femmes, particulièrement à titre de principales dispensatrices de soins, il faut plus de temps aux femmes intéressées pour prendre les dispositions nécessaires pour pouvoir se consacrer pleinement à une course à l'investiture ou à une campagne électorale. Les jeunes femmes nous ont suggéré d'adopter en matière d'encadrement une approche plus systématique afin de repérer les jeunes leaders féminins dès l'école secondaire et l'université puis de les encadrer et de les faire progresser au sein de nos associations de comté, commissions et exécutifs provinciaux et territoriaux. Les femmes n'ont cessé d'insister pour dire qu'il s'agit d'un processus à long terme. De plus, il est clair que les femmes sont moins susceptibles que les hommes de mettre leur candidature de l'avant. Il est donc plus important de mettre en place un processus proactif de repérage dans leur cas.

Le processus d'investiture continue d'être source de préoccupations. Faute d'un processus vraiment transparent prévoyant des dates limites raisonnables pour la présentation des demandes d'adhésion et un accès égal aux formulaires de demande d'adhésion et aux listes de membres, bien avant l'assemblée d'investiture, il sera difficile de dissiper le préjugé voulant qu'un trop grand nombre d'investitures sont prédéterminées « par les boys ». Les femmes ont clairement indiqué qu'elles souscrivaient à la mise en place d'un processus d'investiture concurrentiel, mais qu'elles voulaient être assurées que le processus est équitable et que les chances sont égales.

Bien sûr, les difficultés auxquelles font face les femmes désireuses de participer à la vie politique sont grandement amplifiées pour les femmes membres d'un groupe minoritaire. Il est essentiel que nous tenions compte de cette réalité et de ses implications dans le cadre de nos efforts de repérage, de recrutement, de formation et d'encadrement.

Il nous faut également mentionner le rôle que peut jouer le Fonds Judy LaMarsh en matière de repérage, de recrutement, de formation et d'encadrement des femmes. Ce fonds, qui fonctionne indépendamment du PLC et possède ses propres objectifs et règlements, a été un outil grâce auquel les femmes désignées candidates ont pu obtenir le soutien nécessaire pour les aider à financer leur campagne. Certaines des femmes que j'ai consultées se sont dites intéressées à revoir les objectifs et règlements du Fonds Judy LaMarsh afin de mieux définir son mandat et de lui permettre de jouer un rôle davantage proactif au plan du repérage, du recrutement, de la formation et de l'encadrement des femmes candidates de notre parti.

Certaines estiment que, pourvu qu'on y mette le temps et les efforts nécessaires, le Fonds pourrait être transformé en une organisation s'apparentant davantage à la bien connue Emily's List, qui offre un soutien de nature diverse, notamment financier, aux femmes se présentant sous la bannière du Parti démocratique aux États-Unis. Personne ne prétend que le Fonds Judy LaMarsh puisse être rapidement transformé en pendant de l'Emily's List, qui existe déjà depuis de nombreuses années et a amassé d'importantes sommes d'argent en vue de soutenir les candidates démocrates pro-choix chez nos voisins du sud. L'organisation est dotée de programmes structurés de repérage, d'encadrement et de

formation des femmes candidates et, compte tenu des frais élevés associés à la participation à une course à l'investiture et à une campagne électorale aux États-Unis, offre un important soutien financier aux candidates qu'elle appuie. Emily's List déploie aussi beaucoup d'efforts afin d'aider les femmes impliquées dans des courses serrées à joindre les électeurs et à « faire sortir le vote ».

J'ai abordé la question du futur du Fonds Judy LaMarsh avec sa présidente actuelle, Alvah Hanrahan, qui m'a indiquée être en faveur de la tenue de discussions sur la façon dont les femmes du Parti pourraient améliorer le Fonds afin d'en faire une organisation plus dynamique destinée à soutenir financièrement les femmes non seulement dans le cadre des élections générales, mais aussi dans celui des courses à l'investiture.

À court terme, il faut encourager le Fonds à élargir sa base, à joindre les femmes de l'extérieur du Parti, à accroître sa visibilité et son importance et à offrir un soutien convenable, financier et autre, aux femmes. Il va sans dire que toutes les modifications apportées aux objectifs et aux règlements du Fonds devront être évaluées à la lumière de la future *Loi sur l'imputabilité*.

Comme nous l'avons souligné, le Fonds est administré à l'extérieur du cadre du PLC et ne nécessite aucune intervention de la part de l'Exécutif national ou des délégués au congrès du Parti. Nous avons toutefois jugé utile d'en parler parce que les femmes consultées ont exprimé le désir de le voir devenir un plus important véhicule pour le soutien aux femmes.

Impatientes de recueillir les commentaires des Libéraux et des autres Canadiens et Canadiennes intéressés à voir s'accroître la participation des femmes à la vie politique, nous continuerons de tenir des consultations au sujet de nos recommandations tout au long de l'automne. Le Groupe de travail participera ensuite à la réunion de la Commission féminine tenue dans le cadre du congrès du Parti à Montréal et y fera état de ses conclusions et recommandations. Nous espérons que le présent rapport saura donner lieu au sein du Parti à un dialogue constructif sur la meilleure façon de remédier à l'un des aspects les plus fondamentaux du déficit démocratique au Canada – celui de la sous-représentation des femmes en politique.

Notes en fin de texte

¹À cet égard, on peut trouver certaines des dispositions pertinentes de la Constitution du PLC à l'alinéa 1(2)(f), dans lequel le PLC s'engage à « respecter dans toute la mesure du possible le principe de la participation égale entre hommes et femmes », au paragraphe 4(4), qui prévoit l'établissement d'une Commission libérale féminine, dont la principale raison d'être est « d'assurer la participation égale des femmes à tous les paliers du Parti », au paragraphe 4(7), qui dispose qu'un des premiers objectifs du Parti libéral du Canada est d'assurer la participation égale des hommes et des femmes à tous les paliers du Parti et que le président du Parti libéral du Canada, après consultation avec la Commission libérale féminine nationale, doit présenter un rapport d'évaluation sur cette question à tous les Congrès biennaux du Parti, enfin à l'alinéa 14(8)(h), qui dispose que, dans l'exercice de ses responsabilités, le Comité national de la campagne doit tenir compte du principe de l'égalité entre les sexes.